Image not found or type unknown

Comment connaitre les suite d' une garde a vue

Par **Louise06**, le **10/10/2022** à **10:47**

Bonjour,

Dans le cadre d' un divorce tres conflictuel avec violences psychologiques et menaces diverses, j' ai du deposer 2 plaintes cet ete. Mon ex mari a ete place en garde a vue et deferre au tribunal le lendemain.

Mon avocate etait en conges a ce moment la.

A ce jour, je ne sais toujours pas si mes plaintes ont ete classees sans suite ou pas.

La police ne peut me repondre car elle me dit ne pas avoir acces a ces informations et mon avocate me dit qu' il est tres difficile d' avoir acces au greffier et donc a cette information.

En tant que victime, puis-je moi-meme aller chercher cette information et si oui comment proceder?

Merci par avance

Par **yapasdequoi**, le **10/10/2022** à **11:23**

Bonjour,

En cas de violences conjugales, vous pouvez vous faire aider par le 3919.

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048

Votre avocat doit aussi vous expliquer comment obtenir ces informations. Il est possible que l'enquête soit encore en cours.

[quote]
Article 40-2
Version en vigueur depuis le 31 décembre 2007
Modifié par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 207 (V) JORF 10 mars 2004 en vigueur le

31 décembre 2007

[/quote]

[quote]
Le procureur de la République avise les plaignants et les victimes si elles sont identifiées, ainsi que les personnes ou autorités mentionnées au deuxième alinéa de l'article 40, des poursuites ou des mesures alternatives aux poursuites qui ont été décidées à la suite de leur plainte ou de leur signalement.

Lorsqu'il décide de classer sans suite la procédure, il les avise également de sa décision en indiquant les raisons juridiques ou d'opportunité qui la justifient.

[/quote]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés